



CONTEXTE

La représentation étudiante louvaniste se diversifie et se complexifie d'année en année. Délégués, Bureaux des étudiants, Conseils de faculté, Bureaux de faculté, Conseils de secteur, Bureaux de secteur, Conseils d'école, Assemblée générale des étudiants de Louvain, Coordination générale des étudiants étrangers, ...

Autant de lieux où des représentants étudiants tentent de défendre, représenter, informer et soutenir les étudiants.

Tant de structures signifie aussi des difficultés de coordination, un relais d'information pas toujours évident, voire parfois des conflits de compétence et de vision entre plusieurs organes. Or, nous sommes tous motivés par le même but : tenter d'améliorer les conditions de vie et d'étude pour les étudiants !

Plus particulièrement, ces dernières années, des tensions croissantes se sont cristallisées entre des BDE et l'AGL, sur des dossiers et des thématiques communs, liés principalement à l'enseignement.

Si ces structures se multiplient, elles ont aussi montré leurs insuffisances. Comment par exemple défendre au mieux les étudiants en formation continue, alors que ceux-ci ne disposent que de peu de temps pour se représenter eux-mêmes? Que peut-on faire pour tout ce qui concerne le handicap, alors que les étudiants qui le vivent ont des intérêts spécifiques mais sont en même temps répartis dans différents auditoires et isolés, ne disposant pas de rencontres propices à leur organisation?

Partant de ce constat, les représentants étudiants de ces différents niveaux ont décidé d'organiser le Forum de la représentation étudiante. Durant plus d'un mois le Forum a travaillé, réparti en groupes de travail, pour trouver des solutions communes permettant d'améliorer l'efficacité et la coordination au sein de la représentation étudiante à Louvain-La-Neuve.

Cette note rapporte à l'AGL les conclusions qui ont été votées à la conférence de clôture du Forum.

COMMISSION MODE D'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS

L'enjeu principal de cette commission était d'arriver à pallier à l'insuffisance de la représentation étudiante au sein des secteurs, et de clarifier l'organigramme de la représentation étudiante.

Cependant, depuis lors, un **projet de réforme du Plan de développement** de l'université a été lancé. Il propose notamment de supprimer ces secteurs. La commission a donc décidé de ne pas statuer sur des enjeux qui risquent fort probablement d'être prochainement fortement chamboulés. Le cas échéant, une réflexion sur l'organisation de ce niveau de représentation étudiante devra être organisée après le passage de la réforme.

COMMISSION ÉTUDIANTS MINORITAIRES

Par "étudiants minoritaires" le Forum a voulu entendre les étudiants qui partagent des intérêts communs mais dont l'éparpillement et l'isolement au sein de différents auditoires ou le décalage

horaire vis à vis du reste des étudiants ne permettent pas ou permettent difficilement une représentation efficace à l'heure actuelle. Il s'agit plus particulièrement des étudiants étrangers, des personnes en formation continue, des étudiants artistes, des sportifs de haut niveau et des étudiants en situation de handicap.

Des problèmes de coordination sont apparus **entre la CGEE et l'AGL**, qui s'occupent souvent de dossiers communs. Un rapprochement entre les deux entités a donc été envisagé. Concrètement, le responsable étudiants étrangers au comité de l'AGL sera également le coordinateur général de la CGEE (proposé par la CGEE à l'AGL). Ce lien entre les deux structures permettra notamment de réguler les conflits de compétence entre permanents des deux entités. L'on travaillera également à améliorer les contacts et la collaboration entre les deux organismes.

L'AGL contactera également l'UCL pour obtenir une mailing-list des étudiants étrangers, afin que la CGEE puisse les contacter plus facilement.

Concernant la représentation et la défense des **étudiants en formation continue** : suite à une interview de Joanne Clotuche, il apparaît qu'une des grandes difficultés pour ces personnes de construire une représentation forte est non seulement le décalage des heures de cours par rapport à celles des étudiants (et donc par rapport aux réunions des structures "classiques" de la représentation étudiante) mais serait également dû au peu de temps que ces personnes qui combinent emploi et formation ont pour des activités annexes.

Il est donc proposé qu'un membre du comité de l'AGL prenne la problématique dans ses attributions. Cette personne pourra faire des descentes et communications lors des heures de cours de la formation continue, et son adresse email est un lieu de contact pour les étudiants en formation continue.

Un **guide pratique de recrutement** destiné aux personnes souhaitant organiser et représenter les étudiants « minoritaires » (c'est à dire qui partagent des intérêts et des buts communs mais sont trop éclatés dans l'université que pour pouvoir se structurer facilement) est enfin en finalisation et sera transmis aux différentes structures et personnes intéressées.

COMMISSIONS "RÉPARTITION DES COMPÉTENCES" ET "STRUCTURE DE COORDINATION ET DE CONCERTATION"

Le but de ces commissions était de tenter de régler les conflits entre AGL et BDE, et d'aller plus loin, c'est à dire de mettre en place un dialogue durable et institutionnalisé, pouvant mener le cas échéant à des actions communes, qui renforceront évidemment la force des propositions qui seraient formulées.

La commission s'est rendue compte que justement les compétences partagées entre BDE et AGL ne pouvaient être clairement réparties. Pour chaque sujet (par exemple, l'évaluation des méthodes de cours, les acquis de l'apprentissage, le financement de l'enseignement, les modifications de programme de mineures, ...), l'AGL ou les BDE peuvent avoir leur mot à dire.

Par contre ce qui importe est de savoir qui va être impliqué dans une action, communication, ou prise de position. Pour cela, la commission a élaboré une série de principes auxquels l'on se conformera (c'est donc une sorte de **code déontologique du représentant étudiant**).

- Principe 1 : Liberté totale de soutien¹ positif. Un organe peut tout à fait appuyer officiellement un autre.

¹ Par soutien, on entend un soutien symbolique, c'est à dire une prise de position, une communication (et non un soutien en termes d'implication dans les actions de l'autre structure).

- Principe 2 : Devoir de renseigner et devoir d'informer.
 Devoir de renseigner : si une structure demande à l'autre une information ou des précisions, cette autre structure a le devoir de donner une information la plus complète et détaillée possible (ce afin d'éviter les amalgames et problèmes d'interprétations comme vus cette année).
 Devoir d'informer : chaque structure envoie régulièrement (sans qu'une autre l'ait demandé) un compte rendu des actualités la concernant et des prises de positions, actions, ... L'UBE (voir plus loin) centralise ces informations (pour l'AGL, cela signifie les compte rendus de comité et les procès verbaux de conseil).
- Principe 3 : Nécessité avant d'entreprendre une action de se demander si elle ne serait pas mieux gérée par une autre structure, ou généralisée à un niveau supérieur. Si c'est le cas, il faut pouvoir prendre contact avec cette ou ces autres structures.

Ces principes sont la vision qu'a élaborée le Forum de la réflexion que devraient avoir les structures de représentation étudiantes quand elles se trouvent confrontées à un problème. Désirant aller plus loin, le Forum a décidé de créer une structure tranchant les litiges qui se poseraient malgré tout, la commission paritaire.

Une **commission paritaire** est créée, elle rassemble 4 membres de l'AGL, 4 membres issus des BDE. Les gens qui y siègent y viennent avec une indépendance d'esprit (tenter d'avoir une vision globale). Celle-ci se réunit à échéances non régulières (quand le besoin se fait sentir). Son but sera de trancher les litiges et prévenir les conflits de compétences entre les BDE et l'AGL.

Enfin, désireuses de ne pas s'arrêter aux conflits de compétences, les commissions ont voulu permettre le renforcement de la représentation étudiante par plus de contacts, de coordinations, de collaborations et d'actions communes entre ses différents niveaux.

L'**Union des Bureaux Etudiants** (UBE) est créée. Elle centralise la liste des délégués et la communique à l'AGL.

- Compétences : aide à la création et/ou au lancement des BDE ; organisation des formations délégués en partenariat avec l'AGL ; gestion des programmes (et autres) au niveau inter-facultaire ; rapprochement avec l'AGL.
- Composition : 3 membres de l'AGL (président ou secrétaire général ; vice-président enseignement ou un membre de sa commission ; responsable délégués²) ; 2 membres des BDE de chaque faculté (idéalement un MA et un BAC).
- Fréquence : Rassemblement une fois au début du quadrimestre (afin de fixer des objectifs communs) et une fois à la fin (pour effectuer un bilan) au minimum. L'essence de l'UBE est avant tout d'être un lieu de rencontre, d'écoute, de communication. Entre ces réunions, tout sera donc réalisé pour que ces objectifs soient atteints (que ce soit via la mise en place d'un groupe facebook, l'institution de nouvelles réunions, ...), et l'UBE est souveraine pour déterminer la forme et la fréquence de ces contacts supplémentaires.

Un membre de l'UBE est désigné par celui-ci pour être invité permanent au sein du comité AGL.

L'intérêt de cet invité permanent est double :

- Accroître la communication et la compréhension entre nos deux organes;
- Enrichir les débats de nos deux points de vue que l'on sait, d'expérience, parfois différents mais complémentaires.

Un siège sur le 5 du CEFO sera alloué à un représentant de l'UBE.

Cinq étudiants mandatés par l'AGL nous représentent au CEFO. Les BDE et l'UBE pourront y apporter un regard alternatif sur l'enseignement, qui pourra enrichir la délégation étudiante.

² Le comité 2012-2013 n'a pas souhaité reconduire le poste de responsable délégués. Etant donné cela, seuls deux membres de l'AGL siègeront à l'UBE cette année.